

INSCRIPTION SCOLAIRE

Cadre réservé à l'administration
NOM DE L'ÉCOLE D'AFFECTATION

NIVEAU de l'enfant à la rentrée (CP, CE1...) :

ÉTAT CIVIL DE L'ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : F M
 Né(e) le : _____ Lieu de naissance : _____
 (commune et département)
 Adresse de l'enfant : _____
 à son entrée à l'école

RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ENFANT (choisir le payeur principal et le mode de facturation)

PARENT - RESPONSABLE LÉGAL 1 **PAYEUR PRINCIPAL** Autorité parentale* : oui non

Nom de famille : _____ Nom marital : _____ Prénom : _____
 (nom d'usage)
 Adresse : _____
 (si différente de celle de l'enfant)
 Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____ E.mail : _____
 (obligatoire)
 Profession : _____ Tél. travail : _____
 (facultatif) (facultatif)

PARENT - RESPONSABLE LÉGAL 2 **PAYEUR PRINCIPAL** Autorité parentale* : oui non

Nom de famille : _____ Nom marital : _____ Prénom : _____
 (nom d'usage)
 Adresse : _____
 (si différente de celle de l'enfant)
 Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____ E.mail : _____
 (obligatoire)
 Profession : _____ Tél. travail : _____
 (facultatif) (facultatif)

* Il est important de renseigner les responsables légaux pour :
 - la transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/94)
 - les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/04).
 Pour toute situation particulière en matière de garde d'enfant, fournir le document officiel mentionnant les termes de celle-ci. A défaut de jugement, fournir une attestation co-signée par les 2 responsables de l'enfant, en précisant le calendrier de garde.

AUTRE RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT (foyer, famille d'accueil,...)

Nom : _____ Prénom : _____
 Autorité parentale* : oui non
 Adresse : _____
 Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____ E.mail : _____
 (obligatoire) (obligatoire)

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Médecin traitant : _____ Téléphone : _____
 Vaccination date du dernier rappel DT Polio (JOINDRE LA COPIE DES VACCINATIONS DU CARNET DE SANTÉ À JOUR)
 Allergies : Asthme non oui
 Alimentaire non oui ; précisez :
 Médicamenteuse non oui ; précisez :
 Autre non oui ; précisez :
 L'enfant a t'il un P.A.I ? non oui L'enfant suit-il un traitement? non oui ; précisez :
 Antécédents médicaux / chirurgicaux
 et recommandations utiles des parents

CONTACTS EN CAS D'URGENCE [AUTRES QUE LES RESPONSABLES LEGAUX] ET PAR ORDRE DE PRIORITÉ

AUCUN ENFANT SCOLARISÉ EN MATERNELLE NE POURRA ÊTRE REMIS A UNE PERSONNE DE MOINS DE 16 ANS

A = Personne autorisée à récupérer votre enfant B = Personne à prévenir

A	et/ou	B	Nom :	Prénom :	Tél. :	Lien avec l'enfant :
A	et/ou	B	Nom :	Prénom :	Tél. :	Lien avec l'enfant :
A	et/ou	B	Nom :	Prénom :	Tél. :	Lien avec l'enfant :

FACTURATION

Les factures sont à disposition dans votre espace famille : www.espace-citoyens.net/mairieauch/

FACTURATION : numérique papier prélèvement automatique (joindre un RIB)

PRESTATIONS SOCIALES (information importante)

Nom de l'allocataire :

N° d'allocataire :
CAF du Gers uniquement

Organisme :
(CAF, MSA, particulier,...)

L'indication du numéro d'allocataire (CAF du Gers uniquement) permet à l'administration d'accéder directement à vos ressources auprès de la CAF du Gers et de vous faire bénéficier de tarifs modulés en fonction de celles-ci. En l'absence de ce numéro, le tarif plein sera appliqué.

Si vous êtes allocataire de la CAF d'un département autre que le Gers ou de la MSA, fournir la dernière attestation de Quotient Familial mensuel.

En l'absence de ce document, le tarif plein sera appliqué.

AUTORISATIONS

Droit à l'image : oui non

Autorisation d'hospitalisation en cas de nécessité : oui non

Après les activités : N'autorise pas Autorise mon enfant à regagner seul le domicile
à partir de H

LES RÉSERVATIONS POUR LES ACTIVITÉS DES MERCREDIS ET DES VACANCES SE FONT VIA L'ESPACE FAMILLE

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE (en fonction de la situation familiale)

Nous soussignés, (noms, prénoms)

responsables légaux de l'enfant, (nom, prénom)

- attestons sur l'honneur être titulaires de l'autorité parentale,
- autorisons le directeur de l'école et/ou le responsable de l'accueil péri et/ou extra scolaire(s) à prendre toutes mesures qu'il jugerait utiles dans le cas où mon enfant aurait besoin de soins urgents, et nous engageons à prendre en charge les éventuels frais médicaux engagés,
- certifions que notre enfant est couvert par une assurance « responsabilité civile » et « individuelle accident » sur le temps scolaire (inscription scolaire),
- certifions que notre enfant est couvert par une assurance « responsabilité civile » hors temps scolaire et avoir pris connaissance de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels (inscription extrascolaire),
- autorisons la Ville d'Auch et Grand Auch Cœur de Gascogne à prendre en compte notre quotient familial via la Caisse d'Allocation Familiales du Gers (CAFPRO),
- autorisons la communication de notre adresse aux associations de parents d'élèves. En cas de refus : joindre une attestation écrite, datée et signée,
- certifions exacts les renseignements portés sur ce dossier,
- déclarons avoir pris connaissance des règlements intérieurs de la restauration scolaire et des accueils de loisirs périscolaires.

Fait à : Le :

Signature responsable légal 1 : Signature responsable légal 2 :

Signature autre responsable légal :

DOSSIER COMPLET À REMETTRE AU SERVICE ÉDUCATION DE L'ENFANCE À LA JEUNESSE DU GRAND AUCH

- Copie du livret de famille (renseignements parents et enfant) ou extrait d'acte de naissance de l'enfant (1^{ère} inscription).
- Copie du justificatif de domicile (bail ; facture : électricité, gaz ou eau) de moins de 3 mois. Si l'enfant est en garde alternée : copie du justificatif de domicile de la mère ET du père
- Si les parents sont séparés ou divorcés : fournir une copie du jugement signifiant les modalités de garde de l'enfant . À défaut de jugement, fournir une attestation co-signée par les 2 responsables de l'enfant, en précisant le calendrier de garde.
- Si l'enfant ne vit pas au domicile d'un des parents, fournir un document justificatif de prise en charge de l'enfant par un tiers.
- Attestation d'assurance : responsabilité civile + individuelle accident couvrant le temps scolaire
- Accord du maire de la commune de résidence (si domicile hors Auch) pour toute inscription scolaire à Auch.
- Copie des vaccinations (carnet de santé) : DT Polio à jour.

! POUR L'EXTRA/PÉRISCOLAIRE MERCI DE JOINDRE EN COMPLÉMENT :

- Copie de l'attestation de droits (Sécurité social, CMU) couvrant la famille.
- Attestations d'assurance : responsabilité civile couvrant le temps périscolaire / extrascolaire (selon les inscriptions demandées) avant la rentrée (directement via votre Espace Famille).
- Dernière attestation de Quotient Familial mensuel (pour les allocataires CAF d'un département autre que le Gers ou pour les allocataires MSA).
- Pour mettre en place le prélèvement automatique : fournir 1 RIB

Toute modification ou changement (maladie, situation familiale, adresse, téléphone,...) doit être immédiatement signalé au service « Education, de l'enfance à la jeunesse » au 05 62 61 42 60 ou enfance.jeunesse@grand-auch.fr et à l'école de l'enfant.

Les données renseignées sur cette fiche seront prises en compte par le directeur d'école dans le logiciel de l'éducation nationale, « Base élèves 1^{er} degré ». Le maire de la commune est également destinataire de ces données, dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire.

Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du service « Education, de l'enfance à la jeunesse » de la Ville d'Auch et de Grand Auch Cœur de Gascogne, 1 rue Darwin 32000 AUCH (Tél : 05 62 61 42 60) ainsi qu'auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale, dans les conditions définies par les articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004.